



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2018 à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Excusé : 1 – Absents : 3

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 4^{ème} TRIMESTRE 2017

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2017 et le 31/12/2017 dans le cadre de sa délégation générale.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité

III – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2017

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises durant l'année 2017, concernant l'acquisition de terrains ou biens immobiliers à titre onéreux ou à titre gracieux.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité

IV – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Considérant l'accroissement d'activités des services techniques compte tenu de la construction ou de l'achat de nouveaux bâtiments publics,

Considérant que pour assurer la recherche d'économies de gestion et l'amélioration dans l'exploitation des bâtiments aussi bien sur le plan environnemental que technique, il convient de renforcer les effectifs avec du personnel autonome et expérimenté,

Monsieur le maire propose de créer un poste afin de seconder le Directeur des Services Techniques dans ses tâches. **ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**

V – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie Principale demande l'admission en non-valeur pour un montant de 27,33 € correspondant à plusieurs dettes anciennes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – DÉNOMINATION DE LA FUTURE MAISON MÉDICALE

Afin de faciliter les démarches administratives inhérentes à la construction de la future maison médicale, la SEMCODA demande à la commune de dénommer et préciser l'adresse de ce bâtiment.

Il est proposé de le dénommer « **RÉSIDENCE SIMONE VEIL** ». Ce projet sera situé aux 2 et 4 rue Emile Vernay et 2,4 et 4 bis rue du Stade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR ACTION « BÉBÉ LECTEUR »

Le Département du Rhône développe une action « Bébé lecteur » en vue de familiariser, dès le plus jeune âge, les enfants à l'univers du livre et des mots, tout en créant, autour des adultes, des conditions qui les incitent à fréquenter les bibliothèques, toutes générations confondues.

Pour ce faire, une convention à intervenir entre le Département du Rhône et la Commune doit être signée.

La remise de l'album « bébé lecteur », aux parents d'enfants nés dans l'année ou adoptés de moins de 3 ans, sera assortie d'une exonération d'un an des droits d'inscription à la bibliothèque pour tous les membres de la famille non-inscrits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'accomplissement de la formalité pour les syndicats suivants :

1. S.M.N.D. (Syndicat Mixte Nord Dauphiné),
2. SIEPEL (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais),
3. C.C.E.L. (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais).

La séance est levée à 20h17.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2018 à 20h00

Présents : 23 - Pouvoirs : 2 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

(Monsieur le Maire ne prenant pas part aux votes)

COMMUNE : Adopté par 20 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Mmes MURILLO – PONCET et DURAND)

EAU POTABLE : Adopté à l'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT : Adopté à l'UNANIMITÉ

III – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018.

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

V – AVENANT À LA CONVENTION 2017 AVEC LE RAM « LA MARELLE »

Par délibération du 22 mars 2017, le Conseil Municipal a validé la convention d'objectifs et l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2017 à l'association RAM « La Marelle ». L'activité de l'association ayant été reprise le 1^{er} septembre 2017 par la Mutualité du Rhône, il convient de modifier ladite convention (signée le 12 avril 2017) par un avenant réduisant le montant forfaitaire de la subvention annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – OUVERTURE DE CRÉDITS – EXERCICE 2018

Il s'agit d'une décision d'ouverture de crédits à prévoir sur l'exercice 2018 ayant pour objet :

- subvention de fonctionnement 2017 non versée (concernant le RAM « La Marelle »).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES

Il s'agit de modifier le poste de la personne en charge de la Communication. En effet, la Préfecture estimant que « *les fonctions de chargé de communication dévolues à l'agent n'impliquent pas une participation directe à l'activité politique de l'autorité territoriale, ni une relation de confiance personnelle* » celui-ci ne peut être considéré comme un collaborateur de cabinet.

Il convient donc de supprimer le poste de « collaborateur de cabinet » et de créer un poste « d'adjoint administratif ».

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

La séance est levée à 20h51.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2018 à 20h00

Présents : 19 - Pouvoirs : 6 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

➤ BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de Fonctionnement : 6.652.888,44 €

➤ Section d'Investissement : 6.240.000,00 €

DÉTAIL DU VOTE :

- Dépenses de Fonctionnement (sauf article 6574 – subventions)

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet)

- Article 6574 « subventions »

ADOPTÉ PAR 18 VOIX POUR – 7 conseillers ne prenant pas part au vote (V.Murillo – C.Poncet – M.Bertrand – A.Bailly – S.Belver – C.Trolliet – D.Montagne).

- Recettes de Fonctionnement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- Dépenses d'Investissement

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet)

- Recettes d'Investissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ BUDGET DE L'EAU

➤ section exploitation 142.143,12 € } avec reprise des résultats antérieurs

➤ section investissement 251.000,00 € } et des reports de crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- section exploitation 100.711,99 € } avec reprise des résultats antérieurs
- section investissement 164.041,14 € } et des reports de crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est décidé de reconduire les taux de référence de l'année 2017 tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – DÉTERMINATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES DU SYDER POUR 2018

Compte tenu de la possibilité de financer une partie des charges sur le Budget Principal 2018, il est proposé de :

- budgétiser à hauteur de 150.000 € la participation communale due au SYDER,
- fiscaliser le reste desdites charges soit 368.192,74 €.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet)

V – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « MJC ADOSPHERE »

Il est proposé de renouveler, pour 2018, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC ADOSPHERE ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « L'ARBRE QUI DANSE »

Il est proposé de renouveler, pour 2018, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'ARBRE QUI DANSE ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.VII – PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DES PRESTATIONS SOCIALES (TITRES RESTAURANT)

Il est proposé de revaloriser les titres restaurant accordés au personnel communal et de porter la valeur faciale à 7 € à compter du 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2017

Depuis 2008, les communes doivent publier la liste des marchés publics passés l'année précédente. La liste 2017 est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

IX – ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CCAS ET DE DIVERSES COMMISSIONS

Madame CHENAUX Marie-Laure a été installée en tant que Conseillère Municipale de la liste « Passionnément Saint Pierre » le 21 septembre 2017, suite à la démission de Madame Chantal PALME. Sollicités, les membres de cette liste ont indiqué leur souhait de voir Madame Marie-Laure CHENAUX siéger également dans les commissions, syndicats et associations en lieu et place de Madame Chantal PALME.

Suite à l'élection effectuée à main levée, il ressort que **Madame Marie-Laure CHENAUX siégera au sein des institutions suivantes :**

- | | |
|---|--------------------|
| - commission administrative du C.C.A.S. | poste de titulaire |
| - commission Permanente d'Appels d'Offres | poste de suppléant |
| - Délégué auprès du Syndicat SIEPEL | poste de suppléant |
| - Délégué auprès de l'association « L'Arbre qui danse » | poste de suppléant |

X – ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA CLECT DE LA CCEL

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) est une instance créée par le conseil communautaire de la CCEL qui est appelée à jouer un rôle permanent au sein de la Communauté de Communes soumise à fiscalité professionnelle unique dès lors que des transferts de compétence sont en jeux.

Sa composition est fixée à un conseiller municipal par commune membre et son suppléant.

Sont élus par vote à bulletin secret :

- **Titulaire : Monsieur Raphaël IBANEZ par 22 voix POUR et 3 BULLETS BLANCS,**
- **Suppléant : Monsieur Didier FLORET par 23 voix POUR et 2 BULLETS BLANCS.**

La séance est levée à 21h00.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MAI à 20h00

Présents : 22 - Pouvoirs : 3 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE – 1^{ER} TRIMESTRE 2018

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/01/2018 et le 31/03/2018 dans le cadre de sa délégation générale.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – DECISION MODIFICATIVE N°1/2018

Cette décision modificative présente les mouvements de crédits à inscrire au budget principal 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA SEMCODA SUR OPERATION DE LOGEMENT SOCIAUX RUE DU STADE

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à la SEMCODA à hauteur de :

- 100 % pour le premier prêt relatif à la construction de 3 logements PSLA,
- 50 % (soit 829 900 €) pour le second prêt relatif à la construction de 8 logements PLS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – AUTORISATION AU MAIRE POUR VENTE DE MATERIELS OU EQUIPEMENTS

Monsieur Le Maire présente le projet de vente par voie de courtage aux enchères, de matériels et mobiliers de la commune.

Il est proposé d'approuver la liste des biens figurant en annexe, pour les soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne et dont la valeur dépasse les 4 600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – PROLONGATION DE DUREE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DES MEDECINS AU CERCLE

Il est décidé de prolonger les conventions de mise à disposition des locaux par les médecins, jusqu'au 30 Septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur des titres selon l'état détaillé communiqué par la Trésorerie Principale le 13 Mars 2018 d'un montant de 3 436,82 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VIII – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE DU SYDER

Par délibération n° 2015-1-7 du 29 janvier 2015, l'assemblée avait validé l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité proposé par le SYDER.

Dans ce sens, il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés et de valider la convention fournie par le SYDER régissant cette adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Sont présentés la liste de plusieurs voies ou espaces publics qu'il convient de dénommer :

1. Voiries nouvelles (desserte de l'opération le Cadran II)
 - Rue Jacques Cartier
 - Rue Marco Polo
 - Rue Vasco de Gama
 - Passage Ferdinand de Magellan,
2. Voiries à nommer ou renommer
 - Lieudit « La Gare d'Heyrieux » à remplacer par Chemin de la Gare d'Heyrieux,
 - « Chemin latéral » à remplacer par « Chemin du Silo » dans la section comprise entre la RD 153 et le VC n° 2 « Chemin des Tâches » sur environ 815 mètres.
3. Espaces Publics
 - Espace MEZZAGO (devant local festif).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – ACHAT DE LA PROPRIETE TRUCHET

Il est décidé de valider l'achat de la propriété de Monsieur et Madame TRUCHET André, propriétaires de la parcelle A0 175 qui jouxte le bâtiment communal (ex CCAS) en vue d'acheter à l'amiable leur bien d'une surface de 861 m² d'une somme de 393 800 €.

Dans ce sens, les formalités nécessaires peuvent être engagés et l'acte signer en l'étude de Maître SCHIBLER, notaire à Saint Pierre de Chandieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XI – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM L'ACCUEIL

Il est rappelé que le Syndicat intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'Accueil est l'autorité organisatrice d'un service d'accueil aux personnes âgées. Ce service médico-social, est géré dans un bâtiment qui appartient au SIVOM dont la Commune de St Pierre de Chandieu est membre.

Le bâtiment recevant actuellement le syndicat est vétuste et nécessite d'importantes remises aux normes et le coût parait disproportionné au regard de la qualité du bâtiment.

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts du syndicat pour lui permettre d'envisager la construction et la gestion d'une résidence autonomie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XII – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Il est procédé en public au tirage au sort des 12 jurés d'assises, qui devront être âgés de plus de 23 ans au cours de l'année 2019.

La séance est levée à 20H39.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MAI à 20h00

Présents : 18 - Pouvoirs : 3 – Absents : 6

I – PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

Madame NICOLIER, 1^{ère} Adjointe, présente les faits reprochés à Monsieur le Maire ayant fait l'objet de poursuites pénales et civiles.

Par acte d'huissier en date du 18 février 2016, Monsieur Francis SPADE et Madame Jenny FLORI ont fait citer Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, devant le Tribunal Correctionnel de Lyon sur le fondement des articles 32, alinéa 1^{er}, 23 alinéa 1^{er} et 42 de la Loi du 29 juillet 1881 en matière de Presse de et Communications, et 93-3 de la Loi du 29 juillet 1982.

Ils lui reprochaient d'avoir commis des faits de diffamation par voie de presse le 1^{er} janvier 2016, en sa qualité de directeur de la publication du magazine municipal « L'ACCENT SUR L'ACTU » (numéro 3 de janvier 2016) et par le biais d'un article situé en page 20 non signé, et titré « ETAT D'URGENCE » et sous-titré « Interventions à Saint Pierre de Chandieu ».

Il est proposé de se prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE :

- D'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, dans le cadre du litige l'opposant aux consorts SPADE et FLORI devant le Tribunal Correctionnel de Lyon et la Cour d'Appel de Lyon.
- De prendre en charge, sur le budget communal, les honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur le Maire (article 6226 du budget 2018).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20H09.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI à 20h00

Présents : 24 - Pouvoirs : 3

I – Bilan de la concertation et Arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire de Saint Pierre de Chandieu rappelle les principales étapes du projet de PLAN LOCAL D'URBANISME :

- délibération prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 20 mai 2010,
- délibération en date du 25 novembre 2015 modifiant les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- délibération en date du 16 décembre 2015 du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- présentation du projet de Plan d'Occupation des Sols par le cabinet d'urbanisme URBA 2P aux conseillers municipaux en séance de commission générale le 20 septembre 2017,
- réunion de commission générale du 21 février 2018 présentant aux conseillers municipaux les évolutions du projet de PLU depuis septembre 2017.

Monsieur Raphaël IBANEZ précise également que les modalités de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan d'Occupation des Sols fixées par la délibération du 25 novembre 2015 ont été organisées de la manière suivante :

- Informer le public
- Echanger avec le public
- Présenter le bilan de la concertation devant le conseil municipal

Il rappelle les dix axes autour desquels s'articule le projet :

- I. CONFORTER LE CENTRE-BOURG ET FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS
- II. POURSUIVRE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES
- III. FAVORISER LA QUALITÉ URBAINE POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE
- IV. AFFIRMER LES ENJEUX MÉTROPOLITAINS DU SITE « ZONE DES QUATRE CHÊNES/PORTES DU DAUPHINÉ »
- V. ASSURER UNE DIVERSITÉ DES FONCTIONS URBAINES ET RURALES ET PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET ACTIVITÉS LIÉES
- VI. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN
- VII. PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES EN TERMES DE RESSOURCES ET DE GESTION DES RISQUES
- VIII. VALORISER LE PATRIMOINE AGRO-NATUREL ÉGALEMENT FACTEUR DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
- IX. RÉAFFIRMER L'INTÉRÊT MAJEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- X. GARANTIR LA PRÉSERVATION D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ AUX HABITANTS

Le projet de PLU, accompagné des avis reçus, sera ensuite soumis à une enquête publique au cours de laquelle le public pourra faire part de ses observations.

Le conseil Municipal,

Vu le Bilan de la concertation,

Vu le projet du Plan Local d'Urbanisme comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement accompagné des documents graphiques, et, les annexes,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **DECIDE** que sera applicable au PLU en cours de révision l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016,
- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE
(Mmes MURILLO, PONCET, DURAND et Mr MONTAGNE)

La séance est levée à 20H20.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 2, 17 ET 31 MAI 2018

Les procès-verbaux du 2 et 31 Mai sont **ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**.

Le procès-verbal du 17 Mai est **ADOPTÉ PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**.

II – DECISIONS MODIFICATIVES 2018

Cette décision modificative présente les mouvements de crédits à inscrire au budget principal (affectation des subventions pour participation à la journée de l'Environnement), eau et assainissement 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – REMBOURSEMENT PARTIEL DE LOCATIONS DU PAVILLON ST PIERRE A RAJAT

Il est proposé à titre de dédommagement, de rembourser partiellement ou totalement les familles qui n'ont pu profiter pleinement du pavillon Saint Pierre situé dans le domaine de Rajat suite à des problèmes d'étanchéité de toiture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – REVISION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE, REPAS AU RESTAURANT ET ECOLE DU SPORT)

Compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières et des coûts de gestion des services, il convient de réviser le prix des repas, de la garderie périscolaire et de l'Ecole Municipale du Sport, précédemment fixés par délibération du 31 Mai 2017. Il est proposé de réviser les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018, d'environ 2 %. En outre un tarif spécial pour personnes extérieures est créé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques (arrosage, tonte, entretien des espaces verts...) et administratifs (classement, archivage,

divers travaux administratifs...) pour faire face à l'absence d'une partie des agents titulaires et pour pallier au surcroît d'activité pendant la période estivale.

Dans ce sens, il est proposé, à effet du 1^{er} Juin 2018 de créer 6 emplois saisonniers administratifs – bibliothèque et 12 emplois dans les services techniques.

ADOPTÉ PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

VI – CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA (ZONE INDUSTRIELLE LES PORTES DU DAUPHINES)

Il est proposé de conclure avec l'EPORA une convention permettant une intervention de cet établissement au sein de la ZI Portes du Dauphiné et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la Commune, la CCEL et l'EPORA, et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ASSOCIATIONS

Depuis la délibération du 30 avril 2014, plusieurs nouveaux conseillers municipaux ont été installés en remplacement d'élus démissionnaires. Il convient de reprendre et mettre à jour la liste des représentants titulaires et suppléants du conseil municipal, auprès de chaque association.

Il est demandé de procéder à la désignation à main levée des représentants de la commune au sein des diverses associations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VIII – GARANTIES D'EMPRUNTS A ALLIADE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLS RESIDENCE LE CADRAN II

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à ALLIADE HABITAT à hauteur de 100 % pour le prêt relatif à la construction de 13 logements PLS situé dans la résidence le CADRAN II.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – DENOMINATIONS DE SALLES OU ESPACES PUBLICS

Sont présentés la liste de plusieurs bâtiments publics qu'il convient de dénommer :

1) HÔTEL DE VILLE

- Salle du Conseil Municipal et des Mariages :
 - Eugène ROE (Maire de 1894 à 1904)
- Salle de réunion du sous-sol :
 - Guillaume RABATEL (Maire de 1860 à 1870)

- Salle de réunion du rez-de-chaussée :
 - Etienne GUIGNARD (Maire de 1831 à 1846)
- Salle de réunion du 1^{er} étage :
 - Joseph-Antoine THOMAS (Maire de 1805 à 1831)

2) GYMNASSE ALAIN GILLES

- Salle d'activités (escrime)
 - Jacques-Vincent RIGODIN (1788 / 1867).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – RAPPORTS ANNUELS 2017 DU MAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les extraits des rapports annuels 2017 établis par VEOLIA rassemblés dans UN RAPPORT DU MAIRE sont présentés à l'assemblée.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

La séance est levée à 20H31.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUILLET à 20h00

Présents : 19 - Pouvoirs : 6 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2018

Le procès-verbal du 25 Juin 2018 est *ADOPTÉ À L'UNANIMITE*.

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE – 2^{ème} TRIMESTRE 2018

Conformément à la délibération du 30 Avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises au cours du trimestre, entre le 1^{er} Avril et 30 Juin 2018.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

III – CONVENTION AVEC L'EPORA POUR L'OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Il est proposé de conclure avec l'EPORA une convention permettant d'une part, de mobiliser les outils de soutien à la politique communautaire de l'Habitat et d'autre part, la mise en œuvre du projet municipal d'aménagement du centre-bourg dénommé « CŒUR DE VILLAGE » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la Commune, la CCEL et l'EPORA, et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

Par délibération n° 2017-2-9 en date du 2 Mars 2017, le Conseil Municipal avait validé la cession d'un terrain cadastré Section AO n° 197 d'une surface de 287 m², situé à l'angle de la place Charles de Gaulle et de la voie piétonne, appartenant à la SEMCODA, pour un montant de 280 000 €uros.

Par courrier en date du 19 Juin 2018, cette dernière nous informe n'être plus en mesure de permettre de nouvelles participations au capital. En conséquence, il est proposé de ramener le prix de la cession à 140 000 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – GARANTIE D'EMPRUNTS A SEMCODA POUR AMENAGEMENT DE 3 LOGEMENTS PLS RESIDENCE LE PREAU

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à SEMCODA à hauteur de 50 % pour le prêt relatif à la construction de 3 logements PLS situé dans la résidence le PREAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – CONVENTION AVEC LA MLRSE (MISSION LOCALE RHONE SUD EST)

Il est décidé de conclure avec la MLRSE, dont le siège est à Saint Priest, une convention d'une durée de trois ans, où la commune confie la mise en œuvre des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, un accompagnement individualisé, une évaluation des compétences et des besoins à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

La subvention pour l'année 2018 s'élève à 8 439 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VII – AVIS SUR LA CESSION GRATUITE DES VOIRIES ET ESPACES VERTS PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE LES OLAGNIERS

Le conseil municipal accepte la cession gratuite à la Commune, la voirie et espaces verts appartenant à l'association syndicale « Les Olagniers » cadastrés section AE 170 et AE 171 d'une surface totale de 10 a 23 ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – AVIS DU CONSEIL SUR LE DECLASSEMENT DE LA RD 147

Suite aux travaux de déviation de la RD 147 avec suppression du passage à niveau, il est proposé que ces sections de RD 147 soient déclassées du domaine public départemental et reclassées dans le domaine public communal de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – REGULARISATION DE LA DECISION D'ACHAT DE TERRAINS POUR REALISATION DE MODES DOUX

Par délibération du 31 Mai 2016, l'assemblée avait autorisé à acquérir pour le compte de la Commune, une partie des parcelles de terrain nu situées le long du Chemin de Cros Cassier et du Chemin de la Madone appartenant respectivement aux consorts BLANCHET et à Monsieur Sébastien PERRET. Il avait été acté que les surfaces réelles à acquérir soient arrêtées après les travaux.

De nouvelles promesses de vente ont été adressées aux propriétaires pour tenir compte des surfaces réellement cédées.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ces acquisitions foncières et d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des propriétaires et de signer l'acte en l'étude notariale de Saint Pierre de Chandieu afin de régulariser ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20H20.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JUILLET 2018

Mme MURILLO Véronique demande à ce que Mme PONCET Christine soit inscrite dans la ligne absente excusée et non absente.

Le procès-verbal est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

II – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Il convient de régulariser l'occupation des locaux du rez-de-chaussée du CCAS par les services municipaux et de valider la convention d'occupation du domaine public du CCAS. Ladite convention a fait l'objet d'une validation concomitante par le Conseil d'Administration du CCAS par délibération N°2018-3-2 du 24 Juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Du fait de l'accroissement des activités de l'Ecole Municipale du sport, il est proposé d'accroître le temps de travail de l'agent référant à 26,25/35^{ème}, recruté actuellement sur la base de 21/35^{ème}.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNERS

La collectivité a signé une convention d'action sociale avec le CDG 69 depuis le 1^{er} Juin 2012 permettant ainsi l'adhésion de la commune au contrat-cadre titres restaurant.

Un nouveau contrat a été validé à compter du 1^{er} Mars 2016 et un règlement intérieur relatif au titres restaurant avait été annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016.

Il est proposé de modifier l'article 5 du règlement intérieur prévoyant un délai d'ancienneté de 3 mois pour qu'un agent nouvellement recruté par la collectivité puisse bénéficier des titres et de supprimer ce délai.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur des titres selon l'état détaillé communiqué par la Trésorerie Principale le 30 Août 2018 d'un montant de 1 085,98 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – ARRET DU PROJET DE REVISION DU ZONAGE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE L’ELABORATION DU ZONAGE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Il est rappelé que les Communes doivent approuver, après enquête publique, un zonage d’assainissement comprenant deux volets relatifs aux eaux usées et eaux pluviales (article 2224-10 du CGCT). Celui-ci fera l’objet d’une enquête publique conjointe avec celle relative à la révision du POS en PLU.

ADOPTÉ À L’UNANIMITE

VII – DECISION DE DESAFFECTATION D’ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION DE L’ECOLE PRIMAIRE ET VALIDATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEMCODA POUR L’OPERATION DE LOGEMENTS « LE PREAU »

Il est rappelé que par délibération n° 2016-13-2 du 26/10/2016 le conseil municipal avait approuvé le projet de réhabilitation de 6 logements dans le bâtiment des écoles par la SEMCODA et l’avait autorisé à signer le bail officiel en l’étude notariale de St Pierre de Chandieu.

Ces logements avaient été désaffectés en 1991. la procédure ayant changé en 1995, il convient, sur conseil de notre notaire, de relancer la procédure complète avant de signer le bail emphytéotique avec la SEMCODA afin de garantir la sécurité juridique de l’acte. En date du 4 Septembre 2018, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, a, par délégation du Préfet, émis un avis favorable à la désaffectation du domaine public scolaire des 4 logements de fonction situés au 24 de l’Avenue Amédée Ronin.

Le conseil municipal doit se prononcer et autoriser le Maire à signer les actes officiels en l’étude notariale de St Pierre de Chandieu.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

La séance est levée à 20H20.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE à 20h00

Présents : 24 - Pouvoirs : 2 – Absents : 1

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

Mme MURILLO Véronique, liste « demande à ce que soit inscrit au PV le sujet abordé en début de séance concernant le délai légal d'envoi des convocations du Conseil Municipal pour les communes de plus de 3 500 habitants. »

Le procès-verbal est *ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)*.

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2018

Conformément à la délibération du 30 Avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises au cours du trimestre, entre le 1^{er} Juillet et 30 Septembre 2018.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'accomplissement de la formalité.

III – DECISIONS MODIFICATIVES

Cette décision modificative présente les mouvements de crédits à inscrire aux budgets principal, eau et assainissement de l'exercice 2018.

COMMUNE : Adopté à l'UNANIMITÉ

EAU POTABLE : Adopté à l'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT : Adopté à l'UNANIMITÉ

IV – INSTAURATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

La précédente délibération du Conseil Municipal du 26 février 2008 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade étant devenue obsolète suite à la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et à la réduction du nombre de grades, il convient d'adopter une nouvelle délibération.

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est **fixé à 100% sans limitation de durée.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – RAPPORTS ANNUELS 2017 DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du dépôt des rapports annuels 2017 par les syndicats suivants :

1. S.M.N.D. (Syndicat Mixte Nord Dauphiné),
2. SIEPEL (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais),
3. SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon).

VII – MANDAT SPECIAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS POUR PARTICIPER AU CONGRES DES

MAIRES

Le CONGRÈS DES MAIRES se tiendra à Paris du 19 au 22 novembre 2018. Les fonctions de Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux donnent droit au remboursement des frais nécessités par l'exécution des mandats spéciaux.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de prendre une délibération décidant la prise en charge par la collectivité des frais d'hébergement et de transport

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20H42.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DECEMBRE à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 5 – Absents : 1

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal est *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*.

II – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Il s'agit de valider les derniers mouvements de crédits à inscrire au budget principal pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS 2018 A LA CCEL POUR TRAVAUX DE VOIRIES

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le versement d'un fonds de concours pour les travaux d'aménagement de voiries à réaliser dans le cadre de l'opération N°710 dans les conditions suivantes :

- montant maximum de 200 000 € sur un montant total de 720 088 €
- modalité de versement : 100%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN EN FONCTION D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire, après avoir fait une déclaration sur les motivations de sa décision, propose au Conseil municipal de **SE PRONONCER sur le non maintien de Monsieur Didier FLORET** dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Monsieur Didier FLORET fait à son tour une déclaration et demande que celle-ci soit annexée au Procès-verbal de la séance.

Madame MURILLO Véronique, conseillère municipale, liste « Rassemblement pour Saint Pierre », précise que son groupe (3 conseillers) ne prendra pas part au vote.

***ADOPTÉ PAR 18 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mr FLORET), 4 ABSTENTIONS
(Mmes Mrs BOCUSE – BORDET – BORDEAU – KUPPER)***

V – AVENANT AVEC LE CENTRE DE GESTION SUITE A MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LA MISSION ASSISTANTE SOCIALE

Le centre de gestion a décidé de la création d'une mission assistante sociale du personnel à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Par délibération N°2016-2-10 du 24 Février 2016, la commune a adhéré à cette mission.

Le Conseil Municipal accepte, à compter du 1^{er} Janvier 2019, les nouveaux montants de participation financière des collectivités adhérentes : 348,50 € pour une journée et 184,50 € pour une demi-journée d'intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – ADHESION A LA MISSION PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE LITIGES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La loi de modernisation du 18 Novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum, que les recours contentieux formés par les fonctionnaires des collectivités territoriales à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Une convention, à titre gracieux, a été rédigée entre la commune et le CDG 69 médiateur compétent dans le cadre de l'expérimentation nationale à compter du 1^{er} Janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VII – AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR 2019

Le conseil municipal accepte d'accorder à l'établissement Casino Supermarché situé à Saint Pierre de Chandieu, l'autorisation d'ouvrir au public 12 dimanches en journée pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – GARANTIE D'EMRPUNT A LA SOLLAR ALLONGEMENT DE LA DETTE

Le conseil municipal décide d'approuver la prolongation de la garantie de la collectivité pour la durée totale du contrat prêt réaménagé, selon l'annexe « caractéristique financière de la ligne du prêt réaménagée » fournie pour la SOLLAR (pour les logements le Prés Saint Pierre).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – GARANTIE D'EMRPUNT A ALLIADE HABITAT ALLONGEMENT DE LA DETTE

Le conseil municipal décide d'approuver l'allongement de la garantie de la collectivité pour la durée totale du contrat prêt réaménagé, selon l'annexe « caractéristique financière de la ligne du prêt réaménagée » fournie par ALLIADE HABITAT (pour les logements le Cadran II).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – DEPOT DES RAPPORTS RPQS POUR 2017

Chaque année, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur le prix et la Qualité des Services eau et assainissement.

Ce rapport établi avec les données remise par notre délégataire (VÉOLIA) sera déposé sur le portail « services » du département du Rhône.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité

La séance est levée à 20H30.